

Melun, le 5 février 2024

Madame la Rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré
(Pour attribution)

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de
Seine-et-Marne de l'INSPE
(Pour information)

**Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité**

Affaire suivie par :
Marie-Gabrielle MANCEL
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : Appel à candidatures à profil hors mouvement concernant les postes de "Conseiller pédagogique de circonscription" – Rentrée scolaire 2024/2025.

Postes vacants :

- Circonscription de l'éducation nationale de Dammartin-en-Goële (1 poste)
Tél : 01 60 03 98 72 – courriel : ce.0771130k@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale de Melun (1 poste)
Tél : 01 60 68 23 94 – courriel : ce.0771414u@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale de Pontault-Combault (1poste)
Tél : 01 64 05 79 60 – courriel : ce.0772181c@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale de Provins (1 poste)
Tél : 01 64 00 12 00 – courriel : ce.0771139v@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale de Seine-et-Loing (1 poste)
Tél : 01 64 41 27 39 – courriel : ce.0772314x@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale de Sénart (1 poste)
Tél : 01 60 63 77 63 – courriel : ce.0771137t@ac-creteil.fr

Postes susceptibles d'être vacants

- Circonscription de l'éducation nationale de Claye-Souilly (1 poste)
Tél : 01 60 26 57 61 – courriel : ce.0772217s@ac-creteil.fr

- Circonscription de l'éducation nationale de la Ferté-sous-Jouarre (1 poste)
Tél : 01 60 22 19 70 – courriel : ce.0772315y@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale de Nemours (1 poste)
Tél : 01 77 03 81 45 – courriel : ce.0771605b@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale d'Ozoir-la-Ferrière (1 poste)
Tél : 01 60 02 62 95 – courriel : ce.0772287a@ac-creteil.fr

MISSIONS : se reporter à la fiche métier n°31 (fiche jointe).

I. Conditions et modalités de candidatures

• Conditions pour faire acte de candidature

Etre enseignant 1^{er} degré titulaire du CAFIPEMF

• Modalités pour faire acte de candidature

Les candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière) à l'inspection dont ils relèvent **avant le 15 mars 2024**.

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne – DPE1 – à l'attention de Mme MANCEL – par mél uniquement : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr, **avant le 20 mars 2024**.

Les candidats souhaitant faire acte de candidature sur plusieurs circonscriptions devront le mentionner sur la lettre de motivation.

• Entretien devant une commission

Les candidats seront reçus en entretien par l'Inspecteur de l'Education Nationale en charge de la circonscription sur laquelle ils candidatent, entre le 22 et le 26 avril 2024.

II. Classement des candidatures

A l'issue des entretiens, la commission émettra un avis (favorable ou défavorable) ainsi qu'un rang de classement qui seront communiqués au candidat par les services de la DPE. A réception de ces informations, dans l'hypothèse d'une pluralité de vœux, le candidat veillera à les ordonnancer prioritairement en mentionnant un numéro devant chaque vœu, le vœu 1 étant le vœu prioritaire, et transmettra sa fiche de vœu (annexe 3) **par mél uniquement** : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr, **pour le lundi 6 mai 2024, délai de rigueur**.

Tout retour hors délai ne sera pas pris en compte.

Au regard des vœux émis par le candidat, des avis émis par la commission et du rang de classement, les nominations seront prononcées.

L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat

III. Conditions de nomination

Les candidats retenus seront nommés à titre définitif.

Pour la Rectrice et par délégation,
La Directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,


Valérie DEBUCHY

**PROFESSEUR DES ECOLES MAITRE FORMATEUR ITINERANT DE
CIRCONSCRIPTION (MF ITI) TRANSFORME EN POSTE DE CPC**

Profil de poste :

Poste ouvert aux enseignant(e)s titulaires du CAFIPEMF.

Placé sous l'autorité de l'IEC de circonscription, le PEMF itinérant de circonscription dont le poste est transformé en emploi de conseiller pédagogique de circonscription, est, au même titre que le CPC et le CPAIEN d'une circonscription, un expert dont la compétence est reconnue par un examen professionnel et une expérience de terrain diversifiée.

Le PEMF ITI devenu conseiller pédagogique généraliste est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Education nationale dont il est un des collaborateurs directs.

Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail arrêté par l'inspecteur et dans un travail d'équipe élargie concourant à l'amélioration des apprentissages des élèves et par-delà du service public d'éducation.

La charge de travail est à répartir par l'IEC de la circonscription entre les 3 CPC.

Ce poste nécessite une grande mobilité et une disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures).

Le temps de travail dépasse le simple cadre des heures scolaires : il doit faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.

Missions :

Le PEMF iti devenu conseiller pédagogique de circonscription est chargé des missions suivantes :

- d'assurer l'accompagnement des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école.
- d'aider les équipes à identifier les besoins des élèves et à construire des réponses pédagogiques adaptées en s'appuyant notamment sur les éléments relatifs aux évaluations nationales,
- d'accompagner tout au long de l'année la réflexion pédagogique des enseignants concernant les savoirs relatifs aux enseignements fondamentaux.
- d'enrichir l'expertise pédagogique des équipes : présenter les documents ressources disponibles sur Eduscol, y faire référence pour concevoir les situations pédagogiques et activités les plus favorables.
- d'aider les enseignants à proposer des apprentissages progressifs et exigeants en prenant en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves.
- d'amener les enseignants à analyser leurs pratiques professionnelles,
- de participer à l'accompagnement des enseignants qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles (CAFIPEMF),
- d'assurer le suivi et l'aide aux enseignants débutants ou entrant dans le métier (contractuels, AED, EFS, T1, T2,...) en lien avec les autres formateurs concernés,
- de concourir à l'organisation et la conduite d'actions d'animation pédagogique et de formation continue, dans le cadre des plans académiques et départementaux. Elles peuvent prendre la forme de regroupements à différentes échelles (dont l'école) et exploitent les possibilités offertes par les outils numériques, les parcours de formation à distance et la mutualisation des ressources pédagogiques visant à renforcer l'efficacité des pratiques d'enseignement,
- de contribuer à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants, à l'échelle de la circonscription ou du département,
- de participer à la conception de sujets d'examen, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément, à des groupes de travail départementaux, académiques ou nationaux.
- d'accompagner la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers : contribuer et apporter une expertise au sein du pôle ressource de circonscription pour les élèves présentant des TSA.
- de participer aux groupes de travail départementaux, aux formations proposées par l'INSPE.



Compétences :

La spécificité des missions à assurer exige que le candidat possède :

- Faire preuve de qualités d'écoute, d'analyse, d'initiative et de capacités relationnelles.
- Être capable d'animer des réunions de travail et à fédérer les différentes initiatives des équipes pédagogiques des écoles de la circonscription et des partenaires extérieurs lui seront également très utiles.
- Posséder une bonne connaissance des programmes et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture dans tous les champs disciplinaires à tous les niveaux de l'école maternelle et élémentaire.

Compétences générales attendues

- aptitudes relationnelles auprès d'interlocuteurs nombreux, divers et parfois difficiles, capacité à travailler en équipe,
- connaissance et respect des contraintes de la communication institutionnelle, de la circulation hiérarchique, capacité à rendre compte, compétences de discrétion,
- aptitude à bien saisir les enjeux des informations et à identifier les priorités,
- très bonne connaissance des différentes fonctions pouvant être assurées par un professeur des écoles,
- très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation, de compréhension des enjeux de la communication administrative,
- très bonne maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableur, diaporama, base de données, messagerie), capacité à maîtriser, après formation, les outils académiques en usage.
- des compétences en informatique (bureautique, présentation et élaboration de documents papier ou multimédia, gestion d'un site Internet).
- des capacités de synthèse et des aptitudes rédactionnelles.